

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2018

LUTTE RODÉOS MOTORISÉS - (N° 995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
Mme Lorho et Mme Ménard

TITRE

Compléter le titre de la proposition de loi par les mots :

« et leurs nuisances sonores ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition de loi doit lutter contre les rodéos motorisés tant pour les dangers que les attitudes routières qui en découlent que pour les nuisances sonores qu'elles dégagent. Au début du mois d'avril, onze maires de communes de l'Ouest ont dénoncé les rodéos motorisés en exaltant des « comportements particulièrement dangereux et exaspérants pour ceux qui entendent les moteurs vrombir sous leurs fenêtres pendant des heures ». Il est donc nécessaire de pointer le caractère bruyant de ces actes afin de mieux lutter à leur encontre.